

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉNERGIE
54, rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 16 décembre 2022

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DE L'ÉNERGIE

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil supérieur de l'énergie se réunira en 2023 aux dates suivantes :

- **Mardi 10 janvier (visio-conférence)**
- **Jeudi 26 janvier (présentiel)**
- **Jeudi 16 février (présentiel)**
- **Mardi 7 mars (visio-conférence)**
- **Jeudi 30 mars (présentiel)**
- **Mardi 18 avril (visio-conférence)**
- **Jeudi 11 mai (présentiel)**
- **Jeudi 1^{er} juin (présentiel)**
- **Mardi 20 juin (visio-conférence)**
- **Jeudi 06 juillet (présentiel)**
- **Mardi 25 juillet (visio-conférence)**

Les ordres du jour et les textes présentés vous seront transmis entre deux semaines et une semaine (convocation d'urgence) avant les dates des séances.

Les modalités en présentiel ou visio-conférence sont à titre indicatives et peuvent être amenées à changer en cours de semestre s'il l'est jugé utile.

En fonction de l'actualité, d'autres Conseils pourront être programmés avec un préavis de 6 jours.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Secrétaire général du Conseil supérieur de l'énergie



Chloé LE BARON